

Dossier n° :	Piscine de COETQUIDAN - GUER (56)		
Maître d'Ouvrage :	Ministère des armées	Date : Indice :	06/02/2026 0

RAPPORT DE VISITE – ÉTAT STRUCTUREL DU BÂTIMENT

Site : Ecole militaire de Coëtquidan

Objet : Visite technique – État des ouvrages en béton armé suite à plusieurs diagnostics

Date de visite : 28 janvier 2026

Rédacteur : Matthieu PELTIER

1 Contexte de la visite

La présente visite s'inscrit dans le cadre de l'analyse de l'état structurel du bâtiment de Coëtquidan, en lien avec les constats précédemment établis dans les rapports SIXENSE et ASCIA. L'objectif de cette visite est d'évaluer l'état apparent des ouvrages, notamment en béton armé, et d'apprécier la possibilité de conservation de l'ouvrage dans le cadre d'un projet futur.

2 Observations générales

À la suite des rapports SIXENSE et ASCIA, il apparaît que certaines réparations ponctuelles ont probablement été réalisées par le passé. Celles-ci semblent avoir concerné principalement des reprises localisées esthétiques et non structurelles, visant à masquer des aciers apparents, notamment au droit de plusieurs poteaux.

Ces réparations, essentiellement superficielles, n'ont pas tenu dans le temps et ne répondent pas aux désordres de fond affectant les ouvrages.

3 Observations au niveau du sous-sol

Lors de la visite du sous-sol, il a été constaté que :

- Près de la moitié des poteaux présentent des aciers oxydés visibles.
- De nombreux poteaux présentent des éclatements du béton, principalement au niveau des angles.
- Les enrobages des armatures sont, dans la majorité des cas, insuffisants. (suivant rapport de SIXENSE)
- La qualité du béton est remise en cause, avec la présence de ségrégations localisées, conformément aux constats déjà mentionnés dans le rapport SIXENSE.

Par ailleurs, lors de notre visite, des fissures ont été relevées dans certains murs porteurs du sous-sol, notamment dans la zone des vestiaires.

4 Observations au niveau du rez-de-chaussée

Lors de la visite du sous-sol, il a été constaté que :

- Les poutres béton au-dessus du mur rideau étaient dans un état de dégradation avancé.
- Les poteaux supportant ces poutres n'étaient pas visible car capoté avec les menuiseries.

5 État de conservation de l'ouvrage

Au regard des désordres observés, l'ouvrage ne peut être conservé en l'état.

Deux options principales sont envisageables :

- La réalisation de travaux de réparation et de réhabilitation structurelle.
- Dans le cadre d'un projet global, une démolition suivie d'une reconstruction.

6 Préconisations dans le cadre d'une réhabilitation

Dans l'hypothèse d'une réhabilitation du bâtiment, il est indispensable de prévoir un diagnostic complet et approfondi, élément par élément, portant notamment sur :

- Les poteaux visibles en sous-sol.
- Les poutres visibles en sous-sol.

- Les poteaux de façades du rez-de-chaussée.
- Les poutres de façade du rez-de-chaussée.

Ce diagnostic devra permettre de déterminer précisément l'ampleur des travaux de réhabilitation nécessaires.

Il est à noter qu'un diagnostic basé uniquement sur les éléments visibles, en particulier en sous-sol, n'exclut pas la découverte de désordres supplémentaires lors de la phase chantier, ce qui pourrait engendrer des surcoût conséquents.

7 Contraintes de mise en œuvre

Dans le cadre d'une réhabilitation avec conservation de l'ouvrage existant, la reprise des poteaux du sous-sol nécessitera la mise en œuvre de moyens lourds. (en matériel comme en main d'œuvre)

La méthodologie d'intervention devra être particulièrement rigoureuse afin d'éviter la création de nouveaux désordres au sein de la structure existante et de garantir la stabilité globale de l'ouvrage durant les phases de travaux.

8 Conclusion

Les désordres constatés lors de la visite confirment un état de dégradation avancé des ouvrages en béton armé, caractérisé par :

- Des enrobages insuffisants.
- Une altération des armatures par corrosion.
- Une qualité de béton localement déficiente, avec ségrégations.
- Des fissurations affectant certains murs porteurs du sous-sol.

Ces éléments rendent indispensable soit une réhabilitation structurelle lourde précédée d'un diagnostic exhaustif, soit une démolition-reconstruction dans le cadre d'un projet global.

Ce rapport est établi sur la base des observations visuelles réalisées lors de la visite et des éléments issus des rapports antérieurs.

Matthieu PELTIER

